

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010699 – AFR 27/009/01

Action complémentaire sur l'AU 267/01 (AFR 27/003/01 du 22 octobre 2001) et ses mises à jour (AFR 27/004/01 du 23 octobre 2001 et AFR 27/006/01 du 25 octobre 2001)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES DE MAUVAIS TRAITEMENTS / PRISONNIER D'OPINION / DÉTENTION AU SECRET

**GAMBIE**

**Mohamed Lamine Sillah, secrétaire général de la structure de coordination d'Amnesty International en Gambie**  
**Plus de 20 membres de l'United Democratic Party (UDP, Parti démocratique unifié), parti d'opposition**

Londres, le 26 octobre 2001

Mohamed Lamine Sillah a été libéré sous caution vendredi 26 octobre. Il n'aurait pas été maltraité en détention.

Cet homme était détenu dans les locaux de la *National Intelligence Agency* (NIA, Agence nationale de renseignements), à Banjul. Plus de 20 membres de l'*United Democratic Party* (UDP, Parti démocratique unifié), parti d'opposition, seraient toujours détenus dans les locaux de la NIA ou maintenus en garde à vue à Brikama et à Mansa Konko.

**Un grand merci à tous ceux d'entre vous qui ont envoyé des appels. Nous allons continuer à mener campagne en faveur des 20 membres de l'UDP encore détenus, mais par d'autres moyens. Si vous le pouvez, envoyez une dernière série d'appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

–félicitez-vous de la libération de Mohamed Lamine Sillah, qu'Amnesty International considérait comme un prisonnier d'opinion, tout en vous disant préoccupé par le fait qu'il était détenu uniquement en raison de son action en faveur des droits humains ;

– dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles plus de 20 sympathisants de l'*United Democratic Party* (UDP, Parti démocratique unifié) sont détenus au secret dans les locaux de la *National Intelligence Agency* (NIA, Agence nationale de renseignements) ou maintenus en garde à vue à Brikama et Mansa Konko, et demandez instamment qu'ils soient libérés ou inculpés sans délai d'une infraction prévue par la loi ;

– demandez instamment aux autorités de veiller à ce que les sympathisants de l'UDP interpellées ne soient pas soumis à des mauvais traitements en détention et puissent entrer régulièrement en contact avec leurs proches, leurs avocats, ainsi que des organisations humanitaires et des mouvements de défense des droits humains.

### APPELS À :

Président et ministre de la Défense :  
Captain (retd.) Yahya A.J.J. Jammeh  
Office of the President, State House  
Banjul, Gambie

**Télégrammes** : President Jammeh, Banjul, Gambie

**Fax** : + 220 227034

**Formule d'appel** : *Dear President, / Monsieur le Président de la République,*

**Directeur de la National Intelligence Agency (NIA, Agence nationale de renseignements) :**

Mr Kebba Ceesay

NIA Headquarters

Banjul, Gambie

**Fax** : + 220 22 55 62

**Formule d'appel** : *Dear Mr Ceesay, / Monsieur,*

Ministre de l'Intérieur :  
Honorable Ousman Badjie  
Ministry of Interior  
71 Dobson Street  
Banjul, Gambie

**Télégrammes** : Interior Minister, Banjul, Gambie

**Fax** : + 220 201320

**Formule d'appel** : *Dear Minister / Monsieur le Ministre,*

**Ministre de la Justice et Procureur général :**

Honorable Joseph Joof

Ministry of Justice

Marina Parade

Banjul, Gambie

**Télégrammes** : Justice Minister, Banjul, Gambie

**Fax** : + 220 225352

**Formule d'appel** : *Dear Minister / Monsieur le Ministre,*

**COPIES À :**

**Ministre des Affaires étrangères :**

Honorable Babucar Blaise Jagne

Ministry of External Affairs

4 Marina Parade

Banjul, Gambie

**Fax** : + 220 228 060 / 223 578

**Formule d'appel** : *Dear Minister / Monsieur le Ministre,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Gambie dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 7 DÉCEMBRE 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*